

HONORAIRES TRANSACTION AU 01 OCTOBRE 2023

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC*
Jusqu'à 50 000 €	10 % (avec un minimum de 2 500 €)
de 50 001 € à 150 000 €	8%
de 150 001 € à 300 000 €	7%
de 300 001 € à 500 000 €	6%
au-delà de 500 001 €	5%

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence détenant le mandat initial.

Les honoraires sont à la charge du vendeur

L'estimation est une prestation offerte par notre agence.

HONORAIRES LOCATION AU 01 OCTOBRE 2023

Honoraires à la charge du locataire :

- Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail: 10 euros TTC/m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux: 3 euros TTC/m²

Honoraires à la charge du propriétaire:

- Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail: 10 euros TTC/m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux: 3 euros TTC/m²

* TVA incluse au taux en vigueur de 20%